

**GLENCORE– FONDERIE HORNE**

**COMPTE RENDU – RENCONTRE DE DÉFINITION ET D'ÉLABORATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LIAISON**

5 novembre 2019

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE							
DATE	5 novembre 2019						
HEURE	18 h 30 – 22 h 00						
ENDROIT	Best Western Plus, Hôtel Albert, Salle Raglan, 84, Avenue Principale, Rouyn-Noranda						
PARTICIPANTS	PARTICIPANTS						
	✓ 9 participants						
	FONDERIE HORNE						
	✓ Mme Cindy Caouette, Conseillère en communication et relations avec la communauté						
TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ	✓ M. Alex Craft, Animateur						
	✓ M. Jacques Grondin, Animateur						
	✓ Mme Caroline Bergeron, Rapporteuse						
OBJECTIFS	<input type="checkbox"/> Présenter les derniers développements concernant les demandes et actions pour la réduction des émissions d'arsenic <input type="checkbox"/> Définir et élaborer les règles de fonctionnement du comité de liaison						
SUJETS DISCUTÉS	<table border="0"> <tr> <td>1. Mot de bienvenue</td> <td>4. Varia</td> </tr> <tr> <td>2. Tour de table</td> <td>5. Définition des statuts du comité</td> </tr> <tr> <td>3. Mise à jour – Fonderie Horne</td> <td>6. Prochaine rencontre</td> </tr> </table>	1. Mot de bienvenue	4. Varia	2. Tour de table	5. Définition des statuts du comité	3. Mise à jour – Fonderie Horne	6. Prochaine rencontre
1. Mot de bienvenue	4. Varia						
2. Tour de table	5. Définition des statuts du comité						
3. Mise à jour – Fonderie Horne	6. Prochaine rencontre						

## DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

Le présent compte rendu se veut non-nominatif afin de préserver la liberté de parole des participants. Dans un souci de respect pour les participants, tous les échanges ont été formulés au masculin. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

### 1. MOT DE BIENVENUE

M. Craft de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) souhaite la bienvenue à tous les participants (voir Annexe 1) et les remercie de s'être déplacés.

### 2. TOUR DE TABLE

Étant donné que de nouveaux membres avaient été proposés lors de la rencontre du 10 octobre dernier et que ceux-ci n'ont pas pu assister à cette rencontre, M. Craft propose de débiter la rencontre avec un tour de table pour donner l'occasion aux membres de se présenter.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 1	
Qui sont les autres membres du comité qui n'ont pas pu se présenter ce soir?	M. Grondin mentionne les noms des membres absents ainsi que les motifs de leur absence. Il souligne que le Comité ARET a été invité, mais a décliné l'invitation pour deux raisons : le manque de ressources et l'incertitude quant à sa légitimité de représentation des citoyens. M. Grondin tentera de les relancer.
Q & I 2	
Est-ce qu'initialement le comité était formé par des citoyens et des représentants d'organismes de différents secteurs?	M. Grondin explique que lors des rencontres précédentes, les membres ont exprimé leur volonté que le comité soit formé majoritairement par des citoyens, mais qu'il y ait également des représentants d'autres secteurs. Les personnes-ressources quant à elles seront amenées à fournir des réponses suite aux questionnements et préoccupations des membres.

	M. Craft complète en mentionnant que les personnes-ressources sont, par exemple, le Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la municipalité et la Direction de la santé publique (DSP). Il précise que pour la municipalité, l'élue représente les citoyens en tant que membre, mais que la ville pouvait également être une personne-ressource si un fonctionnaire venait présenter des informations particulières. Historiquement, le comité de citoyens était formé par des citoyens et des représentants d'organismes, mais la composition a été modifiée avec le temps.
<b>Q &amp; I 3</b>	
Est-ce qu'il y a un ordre du jour pour la rencontre de ce soir?	M. Craft explique que l'ordre du jour sera discuté tout de suite après une présentation de mise par la Fonderie Horne.

M. Craft invite Mme Cindy Caouette, conseillère en communication et relations avec la communauté à la Fonderie Horne (ci-après la Fonderie), à venir présenter une mise à jour pour faire suite aux événements qui se sont passés dernièrement.

### 3. MISE À JOUR – FONDERIE HORNE

Mme Caouette explique qu'il y a eu de nombreux développements au cours des dernières semaines (voir Annexe 2). Voici les faits saillants présentés :

- L'échéancier initial prévoyait la mise en œuvre d'un plan d'action pour la réduction des émissions qui se terminerait en 2022 dans le cadre de la nouvelle attestation d'assainissement;
- L'approche préconisée initialement était d'impliquer le comité de liaison dans l'élaboration du plan d'action, cette approche avait été saluée par les autorités ministérielles;
- Le MELCC exige que la Fonderie présente un plan d'action supplémentaire pour le 15 décembre 2019;
- L'échéancier est très serré pour la consultation du comité. Une proposition d'un plan d'action préliminaire sera présentée au comité.
- Le plan d'action sera évolutif, il pourra être bonifié, au fil du temps.

Elle explique que la demande vise l'élaboration d'un plan d'action à court et à long terme dans lequel la Fonderie doit s'engager vers l'atteinte de la norme sur l'arsenic.

Les différentes contraintes et implications de ce plan d'action sont :

- L'exploration de nouvelles solutions, la recherche et développement, des investissements importants;
- Le bruit de fond environnemental, les limites technologiques et la faisabilité économique.

Mme Caouette ajoute que l'objectif est de tenir une rencontre avec le comité de liaison avant le 15 décembre afin de pouvoir recueillir les commentaires des membres sur la proposition de plan préliminaire.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 4</b>	
Durant la présentation de mise à jour, le représentant de la DSP indique que le bruit de fond de l'arsenic à Rouyn-Noranda se situe plutôt entre 0,5 et 1 ng/m <sup>3</sup> plutôt qu'entre 2 et 3 ng/m <sup>3</sup> .	Mme Caouette remercie le participant pour la précision apportée, et sa présentation est ajustée.
<b>Q &amp; I 5</b>	
Est-ce qu'éventuellement vous visez de réduire les émissions d'arsenic pour atteindre la norme?	Mme Caouette explique que le but de l'attestation d'assainissement est de tendre vers la norme en vigueur, tout en laissant une période de temps à l'entreprise pour pouvoir le faire. La Fonderie vise à baisser ses émissions le plus possible en tenant compte de la norme en vigueur.
<b>Q &amp; I 6</b>	
Est-ce possible de quantifier la période de temps nécessaire pour atteindre la norme?	Mme Caouette répond qu'il n'est pas possible de s'avancer sur la période de temps requise pour atteindre la norme. Elle explique que les projets mis en œuvre visent une réduction des émissions qui se situe entre 10 et 30%. Certaines actions qui doivent être mises en place nécessitent des essais, des projets-pilotes, ce qui peut prendre du temps.
<b>Q &amp; I 7</b>	
M. Craft demande s'il est possible d'estimer et d'indiquer la performance attendue dans l'élaboration du plan d'action.	Mme Caouette explique que les modélisations permettent d'indiquer un pourcentage de réduction attendue à la station légale. Si les émissions sont réduites à la station légale, les émissions seront par conséquent réduites pour l'ensemble du quartier.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 8</b>	
Est-ce que les concentrations sont les mêmes d'un côté ou de l'autre de la clôture?	Mme Caouette indique que la station légale est située aux limites de la propriété de la Fonderie. La station légale ressemble à une « balayeuse », celle-ci prend des mesures aux trois jours. Selon le poids du filtre, il est possible de déterminer la concentration en arsenic. Il y a d'autres stations situées près de l'École Notre-Dame et de l'Aréna lamgold, plus on s'éloigne et plus les concentrations diminuent.
<b>Q &amp; I 9</b>	
Est-ce que les stations ont toujours été au même endroit? Il semble qu'il y en avait une près de mon entreprise située près de la Ruelle Carter et de la 7 <sup>e</sup> Rue.	Mme Caouette indique que cela est possible. Les représentants de la DSP et du MELCC expliquent que des appareils de type chambres à poussières et Hivolt avaient été installés près de la maison d'Accueil de la Fonderie, à Évain et à l'école Notre-Dame-du-Sourire lors d'une étude sur l'arsenic.
<b>Q &amp; I 10</b>	
M. Craft demande des précisions sur les stations légales et autres stations du MELCC et de la DSP.	La représentante du MELCC explique que la station légale appartient à la Fonderie et qu'en ce qui concerne les autres stations installées par le ministère, leur emplacement et la durée de leur utilisation peuvent varier en fonction des besoins.

M. Craft suggère que la Fonderie fournisse une carte indiquant la localisation des différentes stations d'échantillonnage. Il demande aux participants si c'est une suggestion qui les intéresse et ils répondent que oui.

#### 4. VARIA

M. Craft présente l'ordre du jour de la rencontre. Avant de débiter la définition des statuts du Comité, M. Craft demande aux participants s'ils aimeraient ajouter des points à l'ordre du jour.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 11</b>	
Un participant aimerait obtenir les résultats des échantillonnages de la qualité de l'air et des sols. Il partage ses inquiétudes concernant la fumée s'échappant de la cheminée ainsi que de la poussière noire se retrouvant dans les ruelles.	M. Craft répond que c'est le type d'information qui peut être demandée à la Fonderie dans le cadre des thématiques des rencontres, mais qu'aujourd'hui il serait difficile de répondre à cette demande.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 12</b>	
Un participant indique également qu'il aimerait avoir des chiffres concrets pour pouvoir évaluer la dangerosité réelle des émissions. Le degré de dangerosité véhiculé varie beaucoup selon l'interlocuteur.	C'est noté
<b>Q &amp; I 13</b>	
Un participant partage son désir d'en savoir plus sur les motivations des participants à vouloir s'impliquer dans le comité et aimerait avoir une présentation plus complète de Transfert.	M. Craft ajoute les points suivants à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Deuxième tour de table- Motivation et attentes des membres;</li> <li>■ Présentation de Transfert.</li> </ul>

### MOTIVATION ET ATTENTES DES MEMBRES

Suite à la suggestion d'un membre, ce point est ajouté à l'ordre du jour et M. Craft invite les participants à partager leur motivation et leurs attentes concernant le comité de liaison.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 14</b>	
Un participant explique qu'il est préoccupé par les données qu'il a consultées selon lesquelles les taux de cancer du poumon non relié à l'usage du tabac seraient plus élevés à Rouyn-Noranda. Il est également préoccupé par le taux de mortalité lié aux maladies neurologiques plus élevé à Rouyn-Noranda. Il explique qu'il a des proches qui en sont atteints et que des membres de sa famille résidents dans le Quartier Notre-Dame (ci-après QND). Il se sent interpellé par ces enjeux et veut s'assurer que les normes soient respectées. Le participant partage également qu'il a fait circuler une pétition du Comité ARET demandant à la Fonderie Horne de réduire leurs émissions d'arsenic et de se conformer à la norme. Parmi les 3500 personnes sollicitées, 75 % d'entre-elles l'ont signées spontanément et plusieurs ont applaudi cette initiative, ce qui démontre que l'importance d'avoir un air sain est partagée par un nombre important de citoyens.	
<b>Q &amp; I 15</b>	
Un participant explique qu'en tant que personne-ressource son objectif est de suivre la progression du dossier.	
<b>Q &amp; I 16</b>	
Un participant explique qu'il est inquiet et qu'il aimerait avoir l'heure juste. Comme beaucoup d'information circule, il est difficile de savoir si les sources sont fiables et à quel point il faut s'alarmer.	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 17	<p>Un participant explique qu'il veut s'impliquer dans le comité pour un objectif bien précis : obtenir une réduction significative des émissions d'arsenic de la Fonderie. Il a envie d'évoluer au sein du comité et d'assurer une représentation citoyenne.</p>
Q & I 18	<p>Un participant explique qu'il est présent aujourd'hui afin d'évaluer la situation et la pertinence de la présence de son organisme. Il explique que la mission du Comité du Vieux-Noranda est de promouvoir la vie artistique et culturelle. Il ajoute qu'il est préoccupé par plusieurs éléments entourant le développement du quartier dans une perspective à long terme. Il s'interroge sur les actions qui pourraient être mises en œuvre afin d'assurer la pérennité des festivals et la vitalité du quartier.</p>
Q & I 19	<p>Un participant explique qu'en tant que représentant de la ville, il est bien au fait que la situation est préoccupante dans le QND, celui-ci est déchiré et il est difficile d'envisager tout projet de développement dans ce contexte. Le participant veut s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions qui permettront d'améliorer la situation et désire partager ses expériences antérieures pour contribuer au projet.</p>
Q & I 20	<p>Un participant explique qu'il a volontairement choisi de s'établir dans le QND, car il y voyait un beau potentiel. Cependant, il est de plus en plus inquiet pour la santé de ses enfants et espère qu'en s'impliquant les choses puissent changer et que les travaux du comité seront réellement pris en compte dans les actions de la Fonderie.</p>
Q & I 21	<p>Un participant partage ses préoccupations en expliquant qu'en tant que représentant d'un centre de la petite enfance (CPE) du QND, certains parents ont récemment exprimé leur désir que leur enfant soit transféré dans un CPE d'un autre quartier, elle reçoit beaucoup de questions de la part des parents. Il explique que son fils fréquente une école du quartier, il désire donc collaborer afin d'obtenir une réduction rapide et importante des émissions pour assurer un milieu de vie sécuritaire aux enfants fréquentant le quartier.</p>
Q & I 22	<p>Mme Caouette partage l'objectif de la Fonderie qui est de réduire le plus et le plus rapidement possible les émissions d'arsenic. Elle ajoute qu'elle est consciente de l'anxiété créée par la situation chez les gens qui habitent ou fréquentent le QND et qu'avec la refonte du comité, elle désire connaître les enjeux réels qui préoccupent les résidents du quartier (citoyens, entreprises et organismes) afin de trouver des solutions ensemble. Elle exprime la volonté de la Fonderie d'être le plus transparent possible, de fournir l'information dans la mesure du possible et de s'assurer que des précisions soient fournies par les personnes-ressources.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 23	
Avec toute la couverture médiatique, on sent un malaise généralisé dans le quartier. J'espère de tout cœur que la Fonderie est consciente que l'acceptation aura des limites.	Mme Caouette explique qu'elle en est bien consciente, la Fonderie a le permis légal pour opérer, mais elle comprend l'importance d'être bien acceptée par les voisins et c'est pourquoi elle est disposée à travailler avec les gens pour régler la situation.

## RÔLE DE TRANSFERT

Suite à la suggestion d'un membre, ce point est ajouté à l'ordre du jour et M. Craft débute la présentation de Transfert.

M. Craft explique que Transfert Environnement a été mis sur pied par André Delisle, qui avait entamé des réflexions alors qu'il était président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui se sont ensuite poursuivies suite à son départ. M. Delisle se questionnait sur le fait que le BAPE arrivait tard dans le processus de consultation des parties prenantes, il désirait donc mettre en place des mécanismes de consultation et de participation publique plus tôt dans le processus, soit avant qu'un projet ne se rende au BAPE.

Transfert intervient majoritairement, dans les trois domaines suivants :

- ✓ Accompagnement d'exploitants de sites industriels et miniers au niveau de la gestion de la cohabitation (nuisances, préoccupations citoyennes : bruit, poussière, circulation, etc.), notamment :
  - Par la mise en place de comités (comités de vigilance pour les sites d'enfouissement ou de comités de suivi pour les mines);
  - Pour les sites d'enfouissement et les mines, la mise sur pied de comités est obligatoire selon la réglementation.
- ✓ Mise en place de processus de participation et de consultation :
  - Avant, pendant et après le BAPE;
  - Indépendamment du BAPE.
- ✓ Rédaction de documents d'orientations sur la participation publique et la consultation citoyenne pour les municipalités et les gouvernements.

Transfert est présent dans différentes régions du Québec (Montréal, Québec, Sherbrooke, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue) et intervient dans la plupart des régions.

M. Craft explique que de manière plus concrète, au sein des comités, Transfert assure souvent la mise sur pied, l'animation et la prise de notes dans les processus de consultation d'un promoteur afin d'assurer des conditions de dialogue optimales et transparentes. Il est souvent préférable que ce ne soit pas le promoteur qui anime ses propres processus de consultation.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 24</b>	
Un participant s'interroge sur la place qu'occupera Transfert dans le comité. Est-ce que ce sera seulement l'animation et la prise de notes?	M. Craft répond qu'il est également possible de Transfert donne un coup de main pour la vulgarisation de l'information.
	M. Grondin complète en ajoutant que Transfert agit en tant que gardien du processus, qu'il s'assure que l'information disponible soit diffusée.
<b>Q &amp; I 25</b>	
Jusqu'à maintenant je trouve que Transfert a occupé beaucoup de place dans les rencontres.	M. Craft indique que lors d'un démarrage de processus comme la mise sur pied d'un comité, Transfert occupe un rôle plus important, mais une fois que toutes les conditions sont en place, le rôle de Transfert est appelé à diminuer pour laisser plus de place aux participants et aux personnes-ressources.
	M. Grondin ajoute que par la suite le rôle de Transfert dans les rencontres est surtout de s'assurer que les échanges soient respectueux, que les points de l'ordre du jour soient bien couverts et que les suivis nécessaires soient effectués.
<b>Q &amp; I 26</b>	
Un participant se questionne sur la pertinence de ce comité; il y avait déjà un comité de citoyens et il y a aussi le comité ARET.	Mme Caouette explique que le mandat du comité de liaison vise à être plus large et inclure, en plus des préoccupations sur l'arsenic, d'autres mandats comme des projets de développements du quartier, par exemple.
	M. Grondin explique que le comité de liaison est l'extension du Comité de citoyens du QND qui existait déjà. Le comité de liaison vise à remplacer l'ancien comité et non à le dédoubler.

## 5. DÉFINITION DES STATUTS DU COMITÉ (MANDATS, RÈGLES DE FONCTIONNEMENT...)

M. Grondin explique le déroulement proposé de l'exercice de définition des statuts du comité, il présentera un diaporama avec le fonctionnement proposé du comité de liaison (mandats, règles de fonctionnement, etc.). Durant la présentation de chacune des diapositives, les membres sont invités à poser des questions et émettre des suggestions afin que chacun des points discutés leur convienne. S'il n'y a pas de commentaire, le point suivant sera discuté et ainsi de suite.

M. Craft ajoute qu'il est possible de mettre un point en suspens et d'en discuter plus tard, les statuts du comité pourront être mis à jour et ajustés au fil du temps.

M. Grondin présente donc les diapositives aux participants afin que ceux-ci en discutent.

### DIAPOSITIVE 4 – MANDAT GÉNÉRAL

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 27	
Un participant souhaite ajouter que le comité sert de lieu d'échanges, de partage et de questionnements	C'est noté.
Q & I 28	
Lorsqu'un thème est traité en plusieurs diapositives, est-ce possible de toutes les présenter avant de les approuver et commenter?	M. Grondin est d'accord avec la suggestion.

### DIAPOSITIVE 5 – MANDAT SPÉCIFIQUE

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 29	
Il est suggéré de changer impact positif pour retombées.	C'est noté.
Q & I 30	
Dans le premier point, en ce qui concerne les perspectives de développement de la Fonderie, il serait bien de modifier le libellé pour que les membres soient sur les enjeux de Glencore dans une perspective plus large (national et international).	C'est noté.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 31</b>	
Qui sont les membres?	M. Grondin explique qu'il s'agit des membres du comité et que le rôle des membres sera abordé plus en détail dans les prochaines diapositives.
	M. Craft ajoute que les membres ont soulevé, dans les deux dernières rencontres, le fait qu'ils ne voulaient pas que le comité soit un vase clos.
<b>Q &amp; I 32</b>	
Est-ce que le 3 <sup>e</sup> point « donner son avis » vise à influencer?	M. Craft explique que le fait de donner son avis vise en effet implicitement le fait d'influencer.
<b>Q &amp; I 33</b>	
Est-ce possible d'ajouter un point visant à s'assurer que les personnes-ressources s'engagent à livrer l'information la plus juste possible?	M. Grondin suggère de revenir sur ce point plus tard dans la rencontre s'il n'est pas traité dans les prochaines diapositives.

#### **DIAPOSITIVES 6 & 7 – PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON**

M. Grondin explique qu'il y a deux possibilités pour ce thème;

- Ne pas définir la portée des travaux afin d'être le plus général possible;
- Décrire la portée des travaux de manière plus spécifique pour avoir une meilleure idée des sujets pouvant être abordés dans le cadre des rencontres du comité.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 34</b>	
À la diapositive 7, au point 2, est-ce possible d'ajouter impacts et retombées?	C'est noté.
<b>Q &amp; I 35</b>	
Est-ce que ces sujets sont des exemples?	M. Grondin répond que oui.
	M. Craft ajoute qu'il y a un intérêt de définir la portée des travaux du comité pour les gens qui n'y siègent pas. L'emploi du terme « non exhaustif » est fondamental. Il serait ainsi facile pour des intervenants externes d'avoir une bonne idée des sujets discutés lors des rencontres du comité.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 36	
Selon le contexte, certains thèmes pourraient passer en priorité, mais au fil du temps, d'autres thèmes comme la pérennité du quartier pourraient ensuite être abordés.	
Q & I 37	
Si c'est clairement indiqué que la liste est non-exhaustive, je n'ai pas de problème avec cela.	

M. Craft demande aux participants s'ils désirent ajouter des exemples et ils répondent qu'ils le feront en temps voulu.

#### **DIAPOSITIVES 8 & 9 - ENGAGEMENTS DE FONDERIE HORNE**

Au sujet du 4<sup>e</sup> point qui consiste à ce que la Fonderie facilite la participation des membres par diverses mesures dont le remboursement des frais de gardiennage et des frais de déplacement, M. Craft demande aux participants si certains d'entre eux pourraient avoir ce type de frais et ils répondent que non pour l'instant. M. Craft indique aux participants que si cela est nécessaire ou le devient, des formulaires sont disponibles à cet effet.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 38	
Pourrais-je avoir plus de précisions sur ce qui représente de l'information non confidentielle?	Mme Caouette présente des exemples d'informations confidentielles, comme de l'information sur des projets qui ne sont pas encore en place, des secrets industriels, certaines données financières, de l'information concernant la recherche et le développement. Elle ajoute que la majorité des autres informations ne sont pas considérées confidentielles.
	M. Craft ajoute que pour certaines situations, la Fonderie pourrait être amenée à expliquer le contexte, mais que ces discussions ne feraient pas partie du compte rendu. Il est certain que si la Fonderie en venait à toujours éviter de répondre sous prétexte que l'information est confidentielle, il faudrait alors adresser la situation.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	M. Grondin précise que la notion de confidentialité a beaucoup changé au cours des dernières années. Auparavant, tout ce qui concernait les suivis était confidentiel, mais cela l'est de moins en moins aujourd'hui.
<b>Q &amp; I 39</b>	
Suite aux discussions des membres, M. Craft suggère d'ajouter au point 1 de la diapositive 9 : « et rendre compte des décisions ». Les participants sont d'accord.	
<b>Q &amp; I 40</b>	
Un participant suggère d'ajouter « produire annuellement suite à l'approbation des membres ».	M. Craft suggère de vérifier si cela est mentionné ailleurs.
<b>Q &amp; I 41</b>	
Un participant suggère d'enlever « annuellement ».	M. Grondin explique que l'information concernant les rencontres est disponible en continu et que le bilan annuel vise un objectif différent.
<b>Q &amp; I 42</b>	
Un participant suggère d'ajouter dans les engagements de la Fonderie (diapositive 8, point 1) de fournir l'information en temps opportun, un délai raisonnable pourrait être de cinq jours.	Mme Caouette indique qu'elle préférerait que le délai pour fournir l'information ne soit pas spécifié pour l'instant. Il est parfois plus long d'obtenir certaines informations.
<b>Q &amp; I 43</b>	
Un participant précise que la définition de temps opportun n'est pas la même pour tout le monde.	M. Craft explique qu'habituellement le compte rendu est fourni aux membres dans un délai de deux semaines.
<b>Q &amp; I 44</b>	
M. Craft souligne qu'une incompréhension est survenue et il convenu que la Fonderie Horne fournisse la documentation nécessaire à la rencontre (Présentation PowerPoint ou autre document d'information) au moins 5 jours à l'avance et pour les suivis, ils devront se faire dans un délai raisonnable.	M. Grondin ajoute que, par exemple, la demande qui a été faite de numériser les archives du Journal du comité du QND peut prendre du temps. Si à un moment il survenait une situation où le délai est considéré comme non raisonnable, il faudra voir ce qui pourrait être fait.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 45	
Un participant précise que certaines des éditions du journal sont déjà numérisées.	

#### **DIAPOSITIVES 10 & 11 - ENGAGEMENTS DES MEMBRES**

M. Craft indique qu'il est important de faire une distinction entre les objectifs du comité et le processus de gestion des plaintes. Le processus de gestion des plaintes existe en parallèle du comité et vise à traiter rapidement les préoccupations individuelles. M. Grondin ajoute que les engagements des membres relevés ont été inspirés de l'expérience du comité précédent.

#### **DIAPOSITIVES 12 à 14 – COMPOSITION PROPOSÉE**

M. Grondin indique que lors des rencontres précédentes, les participants ont exprimé leur désir d'avoir une représentation citoyenne majoritaire.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 46	
Un participant faisant partie des personnes-ressources voudrait qu'il soit ajouté une phrase indiquant qu'il doit y avoir un mécanisme de reddition de compte de la part des personnes-ressources. Il aimerait également qu'il soit ajouté qu'ils doivent fournir l'information en temps opportun.	M. Grondin explique qu'en effet les personnes-ressources sont des intervenants qui permettent de contribuer à la recherche de solutions, en amenant de nouvelles informations. Une section sera ajoutée à cet effet.
Q & I 47	
Un participant explique que certaines personnes-ressources aimeraient être membres du comité et que certaines sont satisfaites de leur statut de personnes-ressources.	
Q & I 48	
Pour ce qui est de la composition, le comité Neighbors est déjà inclus dans le comité du Vieux Noranda.	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 49</b>	
Il serait intéressant que le comité ARET puisse participer.	M. Grondin indique qu'en effet, il serait bien de les relancer. Il propose qu'ils puissent agir comme observateurs lorsque le thème de la rencontre les interpelle si l'engagement semble trop lourd pour eux.
<b>Q &amp; I 50</b>	
Un participant indique que les membres du comité ARET ont une légitimité en soi en tant que parents d'enfants affectés par l'arsenic.	Mme Bergeron indique qu'effectivement, les membres du Comité ARET pouvaient faire partie du comité sous plusieurs catégories. C'est donc pourquoi le participant a été relancé pour valider que ce refus valait également pour les autres rôles et le participant ne désirait pas faire partie du comité sous un autre rôle.
<b>Q &amp; I 51</b>	
Est-ce que le conseil d'établissement de l'école et la commission scolaire ont été invités?	Mme Caouette indique que oui, mais elle n'a pas eu de retour suite à l'envoi de l'invitation.
<b>Q &amp; I 52</b>	
Un participant indique qu'il ne voit pas vraiment la nécessité que la commission scolaire siège sur le comité.	
<b>Q &amp; I 53</b>	
Un participant indique qu'il croyait que les participants du milieu environnemental allaient participer au comité en tant que personnes-ressources.	M. Craft indique que certains participants comme la municipalité par exemple ont un côté membre et un côté personne-ressource. Le milieu environnemental sera une personne-ressource puisqu'il ne voyait pas d'objection à ce statut, tel que discuté lors de la dernière réunion.
<b>Q &amp; I 54</b>	
Un participant indique que la majorité citoyenne semble précaire.	M. Grondin indique que les citoyens sont également représentés dans les regroupements de citoyens
	M. Craft explique qu'il est parfois difficile de recruter des membres afin de conserver l'équilibre.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 55</b>	
Un participant indique qu'étant donné que certains participants peuvent représenter plusieurs catégories d'intervenants, il serait important de statuer sur le rôle que prendra chaque personne au sein du comité pour déterminer la majorité citoyenne.	M. Grondin indique que 5 citoyens sont présents avec 2 autres qui font partie d'autres représentants.  M. Craft complète en indiquant que la proposition d'une majorité citoyenne émane de la volonté exprimée lors des rencontres citoyennes.
<b>Q &amp; I 56</b>	
Un participant explique que le fait que les rencontres aient lieu le soir et que les membres doivent parfois trouver une gardienne peut rendre la participation plus difficile pour certains.	M. Grondin comprend et mentionne que c'est pourquoi une proposition d'appui est intégrée aux statuts.
<b>Q &amp; I 57</b>	
Un participant suggère de hausser le nombre de citoyens de 6 à 11.	C'est noté.

#### **DIAPOSITIVES 15 à 17 – DÉROULEMENT DES RENCONTRES**

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 58</b>	
Au point 1 de la diapositive 15, un participant suggère de remplacer « les activités » par « les règles ».	C'est noté.

En ce qui concerne le point qui traite de l'encadrement par un animateur indépendant, M. Craft réitère que si les membres ne sont pas satisfaits des services de Transfert, ils sont invités à faire part de leurs préoccupations et Transfert tentera de s'ajuster. Si suite à l'ajustement, les membres ne sont toujours pas satisfaits, Transfert se retirera du comité.

En ce qui concerne le point qui traite de la nomination d'un porte-parole, M. Grondin explique que chacun des membres est libre d'exprimer ses idées de façon individuelle dans la sphère publique, mais qu'uniquement le porte-parole peut tenir des propos au nom du Comité.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 59</b>	
Que doit-on répondre si on se fait interroger dans le cadre d'un vox pop nous demandant notre opinion en tant que citoyen?	M. Grondin indique que dans un tel cas il serait possible de mentionner votre rôle de membre au sein du comité, mais il est important de ne pas tenir des propos au nom du comité.
<b>Q &amp; I 60</b>	
Un participant suggère que le porte-parole du comité soit un citoyen du QND.	C'est noté.
<b>Q &amp; I 61</b>	
Mme Caouette se demande s'il est possible pour la Fonderie de proposer des points à l'ordre du jour.	M. Craft indique que cela est possible, mais que ce sont les membres qui devront approuver l'ordre du jour. Il indique que lors de la prochaine rencontre, la Fonderie voudrait aborder son plan d'action préliminaire et invite les participants à s'exprimer s'ils ne sont pas d'accord.
<b>Q &amp; I 62</b>	
En ce qui concerne le point de l'envoi de la documentation préalable à la rencontre, les participants conviennent d'ajouter « dans un délai de 5 jours ».	

M. Grondin précise que l'envoi de l'information aux participants par courriel est fait de manière anonyme. Il est également possible de faire un envoi postal si un participant n'a pas d'adresse courriel ou préfère ne pas la divulguer.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 63</b>	
Un participant se demande pourquoi les autres destinataires étaient masqués dans l'envoi de l'invitation pour la rencontre de ce soir?	Mme Bergeron indique que par souci de prudence et pour respecter le désir de chacun, il était préférable de valider avec les participants s'ils désiraient divulguer leur adresse courriel aux autres participants.
<b>Q &amp; I 64</b>	
Un participant aimerait avoir la liste des membres du comité.	M. Craft indique que la liste des membres leur sera fournie, mais en ce qui concerne la diffusion des coordonnées, il serait préférable d'attendre que tous les participants soient présents avant de prendre une décision.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 65</b>	
Un participant partage son désir de pouvoir entrer en communication avec les autres membres.	
<b>Q &amp; I 66</b>	
Un participant aimerait avoir des précisions sur la manière de faire des demandes quant aux prochaines réunions.	M. Grondin indique que cela peut être fait par échanges de courriel.
	M. Craft explique que cela peut également être abordé lors des réunions, en fonction du degré d'urgence.

M. Grondin demande aux participants s'ils sont à l'aise que les réunions soient tenues dans les locaux de la Fonderie, comme à la maison d'accueil ou directement sur le site. M. Grondin indique qu'historiquement le comité se rencontrait en alternance dans les locaux de la Fonderie et dans les locaux de la DSP.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 67</b>	
Un participant demande si ces installations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.	Mme Caouette indique que la salle de la maison d'accueil n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite en raison des escaliers, mais que l'accès est possible sur le site.
<b>Q &amp; I 68</b>	
Un participant exprime son malaise quant à la tenue des réunions dans les locaux de la Fonderie et l'image qui pourrait être projetée quant à l'indépendance du comité.	M Grondin indique que ce point sera retiré dans les statuts.
<b>Q &amp; I 69</b>	
Les participants proposent d'autres endroits pour la tenue des rencontres comme à l'hôtel de ville, au centre de santé et à la caserne de pompiers.	Mme Caouette indique qu'elle va évaluer ces options.
<b>Q &amp; I 70</b>	
Est-ce que le procès-verbal de la dernière rencontre nous sera transmis?	M. Craft indique que oui et qu'au début de chaque rencontre il y aurait un point « adoption du compte rendu de la dernière rencontre ». Il indique qu'idéalement les participants devraient envoyer leurs commentaires avant la tenue de la prochaine rencontre afin d'optimiser le temps des rencontres.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 71</b>	
Un participant suggère d'inclure un rappel à l'effet que les participants ont deux semaines pour émettre leurs commentaires sur le compte rendu, lors de l'envoi par courriel.	C'est noté.

#### **DIAPOSITIVES 18 à 20 – ORDRES DU JOUR ET COMPTES RENDUS DES RENCONTRES**

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 72</b>	
Est-ce que le format du compte rendu sera rédigé sous forme de verbatim?	M. Craft indique que le compte rendu n'est pas un verbatim, mais qu'il est assez détaillé pour pouvoir bien comprendre la nature des échanges.
<b>Q &amp; I 73</b>	
Qu'en est-il si des modifications au compte rendu sont demandées après le délai de 2 semaines?	M. Craft explique que ces modifications pourront être discutées lors de la rencontre suivante s'il s'agit de modifications importantes, mais s'il s'agit de modifications mineures ou qu'il n'y a pas de modifications à faire, le compte rendu sera rendu disponible.
	M. Grondin ajoute que les participants qui étaient absents lors de la rencontre ne devraient pas pouvoir amener de corrections au compte rendu. Il ajoute que le compte rendu sera non nominatif, même si cette façon de faire n'a pas toujours été respectée dans le passé
<b>Q &amp; I 74</b>	
Un participant demande s'il pourrait être possible qu'une intervention soit nominative à la demande de l'intervenant.	M. Craft répond que cela pourrait être possible.
	M. Grondin indique cependant qu'il faut faire preuve de prudence si cette façon de faire est utilisée.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 75</b>	
<p>En ce qui concerne le point faisant mention que la Fonderie rend publics les comptes rendus et le calendrier des rencontres, un participant indique que cela devrait plutôt être le rôle du comité</p>	<p>M. Grondin indique que ces documents pourraient être rendus publics au moyen d'un onglet « Communauté » sur le site de la Fonderie.</p>
	<p>Mme Caouette dit que la Fonderie pourrait être responsable de mettre les documents sur le site, mais comme l'information est publique les participants pourraient la consulter et l'indiquer si des éléments sont inexacts.</p>
	<p>M. Craft ajoute qu'une fois les comptes rendus adoptés, les participants sont invités à les partager dans leur réseau.</p>
<b>Q &amp; I 76</b>	
<p>Un participant indique que la manière la plus rapide de rendre l'information publique serait au moyen d'un site internet.</p>	<p>Mme Caouette indique qu'elle en a fait la demande et qu'elle attend une réponse.</p>
<b>Q &amp; I 77</b>	
<p>Un participant indique que ce site internet devrait être indépendant de celui de la Fonderie.</p>	<p>Mme Caouette explique que Transfert n'a pas le mandat de mettre sur pied et de gérer un site internet pour le comité, mais qu'elle est ouverte à l'implication des membres s'ils désirent s'en charger.</p>
	<p>M. Craft explique qu'il serait délicat de faire reposer la diffusion de l'information et la création d'un site internet sur les épaules d'une seule personne. Il s'agit d'une implication importante et il ne recommande pas que le comité soit responsable de cette tâche, il serait préférable qu'il revienne à la Fonderie de s'assurer que l'information est en ligne.</p>
<b>Q &amp; I 78</b>	
<p>Un participant indique qu'il est important que le comité puisse s'exprimer librement.</p>	<p>M. Craft indique qu'il sera possible de revenir sur ce point.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 79</b>	
Un participant exprime des réserves et veut s'assurer que la Fonderie rende l'information publique.	M. Craft indique qu'il comprend cette préoccupation. Il explique qu'il y a une différence entre le fait de rendre des comptes et de mettre l'information en ligne. La Fonderie a le mandat de diffuser l'information en continu.
<b>Q &amp; I 80</b>	
Un participant indique qu'il a pleinement confiance en la démarche et qu'il n'est pas préoccupé par la possibilité que la Fonderie ne diffuse pas l'information.	
<b>Q &amp; I 81</b>	
Un participant exprime son inquiétude à l'effet que l'information se trouvant sur le site internet de la Fonderie ne soit pas juste.	M. Grondin répond que cette préoccupation est légitime, mais que des mécanismes comme le bilan annuel ou des assemblées publiques pourraient permettre d'adresser cette problématique, si cela en venait à être le cas.
<b>Q &amp; I 82</b>	
Un participant explique que les gens sont occupés et qu'il peut parfois être plus commode d'avoir accès à l'information sans avoir à se déplacer.	

M. Grondin explique que d'autres mécanismes de diffusion de l'information peuvent également être utilisés en parallèle comme la publication d'un journal du comité, comme celui utilisé historiquement par le comité de citoyens du QND. Il pourrait alors être possible de former un sous-comité pour s'occuper du journal.

M. Craft ajoute que l'objectif n'est pas de mettre de la pression sur les participants. Il demande aux participants s'ils pensent à un autre endroit où il serait possible de diffuser l'information.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 83</b>	
Un participant suggère qu'il pourrait être envisagé de diffuser de l'information sur des sites internet déjà existants comme celui de la DSP ou de la Ville.	Les participants concernés conviennent qu'il est difficile de diffuser de l'information sur le site internet de la DSP, mais qu'il pourrait être plus facile de le faire sur celui de la ville.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 84	
Un participant exprime son incompréhension sur la résistance dont font preuve certains membres quant aux suggestions proposées.	Mme Caouette indique qu'elle devra faire des vérifications auprès de Glencore quant aux propositions envisagées par les participants concernant le site internet.
Q & I 85	
Un participant indique qu'il est relativement simple de faire un site internet et d'y déposer de l'information.	
Q & I 86	
Un participant mentionne que la Fonderie doit d'abord bâtir un lien de confiance et que le comité doit avoir son identité propre.	
Q & I 87	
Un participant exprime que pour sa part, il ne questionne pas la bonne foi des gens.	M. Craft indique que l'important est que l'information soit diffusée.
Q & I 88	
En ce qui concerne les sujets proposés pour l'ordre du jour des rencontres, un participant indique qu'il préférerait que les points de mises à jour des activités de la Fonderie et que le tour de table soient enlevés. Il ajoute que c'est le comité qui devrait décider des sujets présentés lors des rencontres.	M. Craft explique que le mandat du comité est de s'informer des activités de la Fonderie afin de pouvoir poser des questions et d'émettre des avis, il voit difficilement comment il pourrait être possible de le faire sans avoir l'information sur les activités.
Q & I 89	
Un participant indique qu'il est moins intéressé lorsque les présentations traitent des investissements de la Fonderie.	
Q & I 90	
Un participant indique qu'il est important d'avoir l'information pour pouvoir poser des questions.	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 91	
Un participant partage ses craintes concernant le fait que la Fonderie agisse de la même manière qu'à l'époque de l'ancien comité.	M. Craft demande au participant si cette crainte concerne l'approche de type « relations publiques » ?
Q & I 92	
Le participant indique que c'est ce qu'il voulait dire.	
Q & I 93	
Un participant soulève que le fait qu'une tierce partie soit impliquée dans le processus permettra sans doute d'éviter que les mauvaises expériences du passé surviennent dans le nouveau comité.	

#### DIAPPOSITIVES 21 à 24 - PARTICIPATION DES MEMBRES ET DES PERSONNES-RESSOURCES

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 94	
Un participant suggère que le quorum soit établi à 50 % du total des membres, mais aussi que 50 % des membres présents soient des citoyens.	C'est noté.

M. Grondin demande aux participants s'ils préfèrent que le quorum soit établi en fonction de la confirmation de présence à la rencontre ou en fonction des membres physiquement présents. M. Grondin explique que le fait que le quorum soit déterminé en fonction de la présence physique des membres à la rencontre pourrait être désavantageux pour les membres s'étant déplacés.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 95	
Un participant indique que cela pourrait dépendre du sujet de la rencontre.	
Q & I 96	
Les membres conviennent que le quorum sera établi sur confirmation de présence, mais qu'une décision sera prise si sur place il n'est pas atteint.	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 97	
<p>Un participant suggère que chaque membre se trouve un remplaçant.</p>	<p>M. Craft indique que l'objectif est qu'il y ait un suivi pour que chacune des catégories de membres soit au courant des derniers développements du comité. Il propose qu'il y ait une intégration des nouveaux membres afin qu'ils saisissent bien le contexte.</p>
Q & I 98	
<p>En ce qui concerne les mesures à prendre en cas d'absence répétée des membres, les participants conviennent qu'après la 3<sup>e</sup> absence consécutive, des discussions devront avoir lieu pour déterminer si le membre devrait être remplacé.</p>	<p>C'est noté.</p>
Q & I 99	
<p>Un participant indique que si la Fonderie venait à déposer un document confidentiel, elle devrait l'indiquer clairement sur le document. Le Comité devra alors respecter la confidentialité de l'information.</p>	<p>M. Grondin indique que si des informations confidentielles devaient être discutées, elles pourraient être présentées, mais sans faire de copies papier et des directives devraient être données aux membres concernant les précautions à prendre.</p>
	<p>M. Craft répond que si la Fonderie décide de présenter de l'information confidentielle, elle devra l'indiquer clairement.</p>
	<p>Mme Caouette indique que si des informations confidentielles devaient être partagées avec le comité, il n'y aura pas de copie papier.</p>
Q & I 100	
<p>En ce qui concerne le fait que les rencontres du comité ne se sont pas publiques et que les médias n'y sont pas invités, un participant partage son expérience en indiquant qu'il est déjà arrivé qu'un membre d'un comité soit un journaliste.</p>	<p>M. Craft répond que si cette situation survient, il faudrait s'assurer d'apporter les précisions nécessaires.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 101</b>	
À quel moment durant l'année auront lieu les rencontres publiques? À la fin de l'année?	M. Craft indique que cela sera déterminé selon la volonté du comité.
<b>Q &amp; I 102</b>	
Afin d'éviter de perdre la tenue de la rencontre du comité en décembre, un participant suggère que celle-ci soit tenue en janvier.	
<b>Q &amp; I 103</b>	
Un participant indique qu'il serait préférable d'attendre de voir à quel moment le comité aura assez d'information à diffuser pour tenir une rencontre publique.	

## 6. PROCHAINE RÉUNION

M. Craft explique qu'il serait opportun que la prochaine rencontre ait lieu avant que la Fonderie présente son plan d'action au ministère, afin que les membres puissent échanger et émettre leurs commentaires avant le dépôt officiel. C'est donc pourquoi la date du 9 décembre a été retenue afin que le plan d'action préliminaire de la Fonderie soit présenté aux membres.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 104</b>	
Certains participants expriment qu'il sera difficile pour eux de tenir la rencontre le lundi étant donné qu'ils ont déjà d'autres engagements et ils demandent si d'autres dates pourraient être envisagées. Il est proposé de faire un Doodle pour valider les dates auxquelles les membres seraient disponibles.	Mme Caouette explique qu'exceptionnellement pour cette rencontre, il n'y avait pas d'autres alternatives que la date proposée. Elle ajoute que plusieurs experts doivent se libérer en même temps pour venir présenter le plan d'action. De plus, les courts délais imposés par le ministère rendent difficile la tenue de la rencontre après cette date en raison des modifications qui pourraient y être apportées suite aux discussions avec le comité et la tenue de la rencontre avant cette date serait également difficile en raison de la préparation requise pour l'élaboration du plan d'action.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	M. Craft explique que pour les prochaines rencontres la date des rencontres sera plus flexible et que l'idéal est de convenir à l'avance des dates des rencontres.

M. Craft demande aux participants si 18h30 leur convient pour la prochaine rencontre. Il est convenu qu'il est préférable de tenir les rencontres à 19h00.

M. Grondin remercie les membres d'avoir participé activement à la rencontre malgré le fait que celle-ci ait été longue. Il demande aux participants s'ils sont satisfaits de la rencontre et ils indiquent que oui.

Fin de la réunion 21h54

## 7. SOMMAIRE DE LA RÉUNION

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Qualité de l'air et des sols dans le QND;</li> <li><input type="checkbox"/> Santé de la population;</li> <li><input type="checkbox"/> Indépendance et transparence du comité;</li> <li><input type="checkbox"/> Représentativité d'une majorité de citoyens au sein du comité;</li> <li><input type="checkbox"/> Pouvoir contacter les autres membres du comité.</li> </ul>

SUGGESTIONS DES MEMBRES
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Obtenir les résultats d'échantillonnage de la qualité de l'air et des sols;</li> <li><input type="checkbox"/> Avoir la participation du comité ARET au sein du comité de liaison;</li> <li><input type="checkbox"/> Avoir la liste des membres;</li> <li><input type="checkbox"/> Avoir les coordonnées des autres membres pour pouvoir échanger;</li> <li><input type="checkbox"/> Que le site internet du comité soit indépendant de celui de la Fonderie;</li> <li><input type="checkbox"/> Diverses modifications aux statuts proposés, notamment et sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De hausser le nombre de citoyens de 6 à 11;</li> <li>▪ Que le porte-parole du comité soit un citoyen du QND;</li> <li>▪ Que la documentation nécessaire pour la rencontre soit diffusée aux membres au moins 5 jours avant la rencontre;</li> <li>▪ Que les rencontres aient lieu dans un lieu neutre et accessible pour les personnes à mobilité réduite;</li> <li>▪ Que le quorum soit de 50 % du total des membres et 50 % des membres citoyens;</li> <li>▪ Que le quorum soit établi sur confirmation de présence.</li> </ul> </li> </ul>

## SUIVIS

SUIVIS		
<p>Par la Fonderie Horne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fournir une carte au comité indiquant la localisation des différentes stations d'échantillonnage;</li> <li><input type="checkbox"/> Évaluer les options disponibles pour la tenue des rencontres (Hôtel de Ville, Centre de santé, Caserne des pompiers, etc.);</li> <li><input type="checkbox"/> Vérifier les options envisageables pour Glencore concernant le site Internet;</li> </ul>	<p>Par Transfert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Relancer les membres du comité ARET pour pouvoir participer au comité;</li> <li><input type="checkbox"/> Envoyer la liste des participants au comité;</li> <li><input type="checkbox"/> Envoyer le compte rendu du 10 octobre aux participants;</li> <li><input type="checkbox"/> Rappeler aux participants qu'ils ont deux semaines pour commenter le compte rendu lors de l'envoi par courriel;</li> <li><input type="checkbox"/> Envoyer les statuts modifiés aux participants;</li> </ul>	<p>Par les membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Se trouver un substitut en cas d'absence;</li> <li><input type="checkbox"/> Déterminer le moment de l'année opportun pour tenir l'assemblée publique selon l'information disponible.</li> </ul>

## ANNEXE I LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens	Valérie Rancourt	X	
	Louise Arsenault		X
	Martin Cloutier		X
	Ève Tousignant		X
	Claude Boutet	X	
	Daniel Gagné		X
Comité de citoyens	Réal Beauchamp – Comité du Vieux Noranda	X	
Municipal	Denise Lavallée – Ville de Rouyn-Noranda	X	
Commerçants	Louise Giasson	X	
Milieu scolaire et préscolaire	Marilyn Aubin – CPE La Ribambelle	X	
	Lynda Taddio – CPE l’Anode Magique		X
HLM Jacques Fiset	Serge Saucier	X	
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Environnement	Clémentine Cornille - CREAT		X
Santé	Frédéric Bilodeau - DSP	X	
Gouvernemental	Geneviève Labrie (MELCC)		X
	Thérèse Spiegle (substitut)	X	
Fonderie Horne	Mme Cindy Caouette, Conseillère en communication et relations avec la communauté	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Alex Craft, animateur		
Transfert Environnement et Société	Jacques Grondin, animateur		
Transfert Environnement et Société	Caroline Bergeron, rapporteuse		

## ANNEXE II PRÉSENTATION DE LA FONDERIE HORNE

# Derniers développements

Mise à jour des actions et demandes

- 
- **Échéancier initial**
    - Plan d'action pour la réduction des émissions prévu pour 2022 dans le cadre de la nouvelle attestation d'assainissement
  - **Approche privilégiée par la Fonderie Horne**
    - Impliquer le comité de liaison lors de l'élaboration du plan d'action pour la réduction des émissions d'arsenic
    - Une approche saluée par les autorités
  - **Plan d'action supplémentaire exigé par le gouvernement**
    - dépôt le 15 décembre
  - **Échéancier serré pour la consultation du comité**
    - Proposition: présentation d'un plan d'action préliminaire
  - **Plan d'action évolutif**
    - Plan d'action qui pourra être bonifié au fil du temps

---

- **Demande**

- Plan d'action à court et long terme: la Fonderie Horne doit s'engager vers l'atteinte de la norme sur l'arsenic

- **Implications**

- Explorations de nouvelles solutions
- Recherche et développement
- Investissement importants nécessaires

- **Contraintes**

- Bruit de fond environnemental
- Limites technologiques
- Faisabilité économique

- **Engagement de la Fonderie Horne**

- Poursuivre le travail pour diminuer les émissions le plus rapidement possible
- Impliquer le comité de liaison pour la recherche de solution et dans le suivi des mesures correctives et préventives

## ANNEXE III PRÉSENTATION DE TRANSFERT

# Fonderie Horne Comité de liaison

## Rencontre de validation des statuts

**5 novembre 2019**



## ORDRE DU JOUR

- Mise à jour (derniers développements)
- Définition des statuts du comité (mandat, règles de fonctionnement...)
- Prochaine rencontre (date + sujet)

## STATUTS - THÈMES DE DISCUSSION PROPOSÉS

- Mandat et portée des travaux du comité
- Engagements de la Fonderie Horne et des membres
- Composition du comité
- Règles de fonctionnement
  - *Déroulement des rencontres*
  - *Ordres du jour et comptes rendus*
  - *Participation*
- Calendrier des rencontres

### Mandat général

- Le Comité de liaison remplace le précédent comité des citoyens du quartier Notre-Dame
- Le Comité sert de lieu d'échanges et de partage d'information sur les activités et opérations de la Fonderie Horne, ainsi que sur leurs impacts et retombées

### Plus spécifiquement, le comité :

- Veille à ce que les membres soient adéquatement informés et soient en mesure de faire le suivi des activités et opérations de la Fonderie Horne, des engagements de l'entreprise et des conditions générales d'autorisation
- Permet à ses membres d'exposer leurs préoccupations et de discuter des solutions face aux enjeux pouvant être soulevés par les activités et opérations de la Fonderie Horne
- Donne son avis sur les initiatives et engagements de la Fonderie Horne en matière de relations avec le milieu et de gestion environnementale dans le but de minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs sur le milieu

### **Suggestions de thématiques pouvant être abordées par le Comité lors des rencontres (liste non-exhaustive) :**

- **Statuts du comité**
  - ✓ Modifications (portée, mandat, composition, règles de fonctionnement)
- **Connaissance des activités et opérations de l'usine**
  - ✓ Partage de l'information et visites de sites
- **Nouveaux développements et projets pilotes**
  - ✓ Enjeux, défis techniques, composantes, étapes et échéanciers

## PROPOSITION – PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON (2/2)

### **Suggestions de thématiques pouvant être abordées par le Comité lors des rencontres (liste non-exhaustive) :**

- **Cadre légal et réglementaire**
  - ✓ Certificats d'autorisations, permis et attestations d'assainissement
  - ✓ Échantillonnage et suivi environnemental
- **Gestion des impacts liés aux opérations**
  - ✓ Nature des impacts
  - ✓ Mesures d'atténuation
  - ✓ Mécanisme de gestion des plaintes
- **Responsabilité sociale de l'entreprise**
  - ✓ Implication et appui à la communauté
  - ✓ Retombées économiques

## PROPOSITION – ENGAGEMENTS DE FONDERIE HORNE (1/2)

### **Dans le but de soutenir la bonne marche du comité, la Fonderie Horne s'engage à :**

- Rendre disponible l'information non confidentielle concernant les différents aspects activités et opérations en cours ainsi que les suivis requis
- Vulgariser l'information scientifique et technique pour faciliter les échanges avec les membres du Comité
- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité (organisation des rencontres, frais logistiques, autres frais à convenir conjointement)
- Faciliter la participation des membres par diverses mesures, dont le remboursement des frais de gardiennage et des frais de déplacement pour les participants résidant à l'extérieur de Rouyn-Noranda

## PROPOSITION – ENGAGEMENTS DE FONDERIE HORNE (2/2)

### **Dans le but de soutenir la bonne marche du comité, la Fonderie Horne s'engage à :**

- Analyser, prendre en compte et intégrer, dans la mesure du possible, les préoccupations et les demandes exprimées par les membres du Comité
- Faire état du système de gestion et de traitement des plaintes au Comité
- Rendre disponibles les documents relatifs aux travaux du Comité, y compris les comptes rendus approuvés par les membres présents aux réunions
- Produire annuellement et rendre disponible un rapport d'activités du Comité

## PROPOSITION – ENGAGEMENTS DES MEMBRES (1/2)

### **Les membres s'engagent à contribuer au Comité des façons suivantes :**

- Participer bénévolement aux rencontres du Comité (environ quatre rencontres par année)
- Prendre connaissance des documents et de l'information présentée sur les activités et opérations de la Fonderie Horne afin de partager leurs questions, préoccupations et commentaires en temps opportun lors des rencontres du Comité
- Relayer, dans leurs réseaux et milieux respectifs, l'information obtenue lors des rencontres du Comité
- Partager avec le Comité l'information et les préoccupations de leurs réseaux et milieux respectifs

### **Les membres s'engagent à contribuer au Comité des façons suivantes :**

- Participer activement à la formulation de solutions, d'actions à entreprendre et de propositions en vue d'améliorer la performance sociale et environnementale de la Fonderie Horne
- Dans un esprit de collaboration et de co-expertise, faire des suggestions aux personnes-ressources pour résoudre des problématiques et promouvoir de bonnes relations de voisinage
- Les membres du Comité représentent les intérêts de leur secteur et de la collectivité

## COMPOSITION PROPOSÉE (1/3)

- La composition vise à établir un équilibre entre :
  - ✓ Les représentants du voisinage les plus susceptibles d'être touchés par les activités et opérations de la Fonderie Horne, notamment ceux vivant à proximité des installations
  - ✓ Les représentants de divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du comité et soucieux de l'intérêt collectif
  
- Lorsque plusieurs représentants d'un secteur souhaitent participer, ils doivent identifier entre eux le membre qui siègera au comité. Un seul représentant de chaque organisme pourra être invité à participer

## COMPOSITION PROPOSÉE (2/3)

- Les personnes-ressources agissent à titre d'observateurs et s'efforcent de répondre, lorsque possible, aux demandes d'information du comité
- Afin de maintenir des échanges efficaces et de permettre une expression diversifiée d'opinion, tout en assurant une bonne diffusion de l'information, le comité est composé d'environ 10 à 20 membres

## COMPOSITION PROPOSÉE (3/3)

COMPOSITION DU COMITÉ		
SECTEURS/CATÉGORIES	MEMBRES	PERSONNES-RESSOURCES
Résidents du quartier Notre-Dame	6-9	-
Regroupements de citoyens	1-2	-
Milieu scolaire et préscolaire	1-2	-
Commerçants	1-2	-
Conseiller(ère) municipal	1	-
Milieu environnemental	1	-
Représentant(e) de la municipalité	-	√
Milieu de l'enseignement et de la recherche	-	√
Fonderie Horne	-	√
Direction de la santé publique	-	√
<b>Total</b>	<b>11-17</b>	

## PROPOSITION – DÉROULEMENT DES RENCONTRES (1/3)

- Les activités du Comité restent souples et sans formalité excessive
- Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du Comité
- Les réunions du Comité sont encadrées par un animateur indépendant pour permettre aux membres, à la Fonderie Horne et aux autres personnes-ressources d'échanger dans un climat de travail propice et efficace

## PROPOSITION – DÉROULEMENT DES RENCONTRES (2/3)

- Des experts ayant travaillé sur différents aspects peuvent être invités afin de leur permettre de présenter les résultats de leurs travaux et d'échanger avec le Comité sur ceux-ci
- Le Comité peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres)
- Le Comité peut se nommer un représentant ou porte-parole, pour fins de communications externes
- Les thèmes de discussion sont déterminés et approuvés par les membres du Comité

## PROPOSITION – DÉROULEMENT DES RENCONTRES (3/3)

- Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges. Sauf avis contraire, les différents documents pour les rencontres sont transmis par courriel. Les membres peuvent toutefois demander qu'on leur prépare des documents imprimés
- Le Comité peut convenir de tenir des rencontres *ad hoc* selon les situations vécues sur le terrain et/ou les besoins exprimés
- Des visites à certains secteurs d'activité de la Fonderie Horne peuvent être organisées à l'intention des membres du Comité, si requis
- Les réunions se tiennent dans les locaux de la Fonderie Horne ou dans un autre local réservé par l'entreprise

## PROPOSITION – ORDRES DU JOUR ET COMPTES RENDUS DES RENCONTRES (1/3)

- Une proposition d'ordre du jour est envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires.
- L'ordre du jour des rencontres du comité comprend au moins les rubriques suivantes :
  - ✓ Approbation de l'ordre du jour
  - ✓ Suivi de la dernière rencontre
  - ✓ Mise à jour sur les activités et les opérations de la Fonderie Horne
  - ✓ Échanges sur les sujets d'intérêt identifiés préalablement par les membres
  - ✓ Tour de table/points d'information
  - ✓ Rétroaction sur la rencontre et choix des sujets d'intérêt pour la prochaine rencontre

## PROPOSITION – ORDRES DU JOUR ET COMPTES RENDUS DES RENCONTRES (2/3)

- Un compte rendu est rédigé par un tiers:
  - ✓ Après chaque rencontre
  - ✓ Envoyé aux membres dans un délai raisonnable, pour validation
  
- Le compte-rendu comprend:
  - ✓ Un tableau récapitulatif des échanges tenus
  - ✓ Une liste des suivis et des résultats de la rencontre.
  
- Les membres ont deux semaines pour réviser le compte-rendu et transmettre leurs commentaires, le cas échéant.
  
- En l'absence de corrections majeures, le compte rendu est ajusté et considéré comme étant approuvé par les membres

## PROPOSITION – ORDRES DU JOUR ET COMPTES RENDUS DES RENCONTRES (3/3)

- Le compte rendu est non nominatif, sauf dans le cas des informations fournies par les personnes-ressources. Il contient uniquement le nom des personnes qui ont participé à la rencontre et un exposé des délibérations
- La Fonderie Horne rend publics les comptes rendus du Comité et le calendrier des rencontres

## PROPOSITION – PARTICIPATION DES MEMBRES ET DES PERSONNES-RESSOURCES (1/3)

- La planification des dates de rencontres sera convenue en début d'année de façon à optimiser la participation des membres du Comité. La convocation aux réunions sera effectuée par l'animateur indépendant
- Le quorum pour la tenue des rencontres est de 50 % des membres participants en début de rencontre en plus de la présence des représentants de la Fonderie Horne
- Les membres du Comité représentant des organismes peuvent désigner une personne qui peut les remplacer aux rencontres (substitut) mais doivent en aviser l'animateur avant la tenue d'une rencontre. Cette personne provient du même milieu ou réseau que le membre régulier. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leur substitut

## PROPOSITION – PARTICIPATION DES MEMBRES ET DES PERSONNES-RESSOURCES (2/3)

- Si un membre ou un organisme se désiste, le Comité peut le remplacer en respectant la même catégorie d'intervenant
- Si un membre s'absente lors de deux rencontres consécutives, il sera invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au Comité. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le Comité prendra une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe

## PROPOSITION – PARTICIPATION DES MEMBRES ET DES PERSONNES-RESSOURCES (3/3)

- Les réunions du Comité ne sont pas publiques et les médias n’y sont pas invités. Toutefois, les documents issus des rencontres du Comité sont rendus disponibles
- Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du Comité sera avisée et le Comité pourrait lui demander de se retirer
- Les nouveaux membres recevront de l’information sur le Comité, son fonctionnement, les activités passées de celui-ci et les documents d’information pertinents

## PROPOSITION – CALENDRIER

### Rencontres trimestrielles

Décembre

Mars

Juin

Septembre

## PROPOSITIONS POUR LA PROCHAINE RENCONTRE

DATE	SUJET
9 décembre 2019	Présentation, échanges et commentaires sur le plan d'action préliminaire devant être déposé par Fonderie Horne au gouvernement

**Merci pour votre  
participation!**

